

RÈGLEMENT

Concours Académique de Technologie

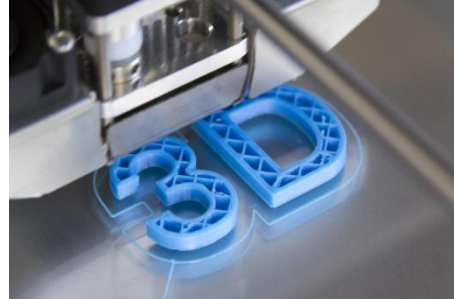


académie
La Réunion



Région académique

Année scolaire 2022-2023



ARTICLE 1 : PRESENTATION ET ORGANISATEURS

L'académie de la Réunion et **L'inspection pédagogique régionale des Sciences et Technologies Industrielles**, organise à destination des collégiens et lycéens le « **Concours Académique de Technologie** ».

Comité de pilotage : Académie de la Réunion, Région, Département, MEDEF, DAFPIC, ESIROI, IUT, Sciences REUNION.

ARTICLE 2 : OBJECTIF

L'objectif principal du concours est la valorisation de la voie technologique industrielle. Il entre dans le cadre du plan national de valorisation de la voie technologique, et en particulier pour la filière STI2D.

ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Le concours s'adresse à **l'ensemble des collèges et lycées de l'île.**

Chaque équipe sera représentée par :

- **4 élèves** de cycle 4 (collège) : *équipe mixte (filles et garçons) élèves de 4^{ème} et/ou de 3^{ème}.*
- Un élève du lycée de secteur (tuteur qui intégrera l'équipe à la deuxième étape du concours)
- Un responsable légal/parent du collège ou du lycée (**il sera membre de l'équipe et participera aux différentes épreuves au même titre que les élèves**)
- Les professeurs référents (collège et lycée)

ARTICLE 4 : PRINCIPE GENERAL

Le concours se déroulera en trois étapes :

- **une phase de sélection** des élèves qui représenteront leur collège : les deux meilleures équipes seront sélectionnées.
- **une phase qualificative** qui permettra de sélectionner les deux meilleures équipes de collège par lycée
- **une phase finale** réunissant les meilleures équipes de la phase qualificative

Avant chaque phase, un cahier des charges posant les attendus sera transmis aux référents.

Chaque collège sera associé à un lycée (de secteur ou autre, offrant STI2D ou pas).

Etape 1 :

La phase de sélection **concerne les collégiens** et se fera en **distanciel**. Il sera possible dès cette phase d'intégrer le parent d'élève/le responsable légal à l'équipe (aux élèves et/ou aux professeurs référents d'identifier les parents volontaires). Le parent/responsable légal sélectionné, n'est pas obligatoirement un des élèves de l'équipe (il peut être parent-délégué, d'une autre classe, d'un autre niveau...).

► L'objectif sera de répondre à un questionnaire en ligne en un temps limité. Les compétences du brevet y seront traitées.

Etape 2 :

La phase qualificative se fera en **présentiel dans le lycée de secteur. Le tuteur (l'élève de lycée) sera intégré à l'équipe. Il aidera les élèves de collège lors des défis.** Le professeur de lycée désignera cet élève sur la base du volontariat (Il faudra 2 tuteurs par collège/1 tuteur pour une équipe). **Le parent d'élève/le responsable légal devra être identifié s'il n'a pas participé à la première étape.**

► Les équipes qualifiées auront à réaliser **3 défis** en lien avec les thématiques du programme de Technologie :

- une épreuve d'Algorithmique et de Programmation,
- une épreuve de Design/Modélisation
- une épreuve sur les Réseaux informatiques,

Les Logiciels utilisés pour les défis : **Sketchup** ou **Solidworks**, Logiciel ou Application **Mblock** , **Filius** ou **CISCO PACKET Tracer**.

Etape 3 :

La phase finale réunira les deux meilleures équipes de chaque lycée. Les équipes auront à travailler pendant le temps donné (plusieurs semaines) sur une problématique. Ils devront apporter leur réponse à un besoin exprimé (amélioration d'un système existant), dans le respect des contraintes du cahier des charges. L'évaluation portera sur la solution apportée. Les compétences d'Algorithmique/Programmation, de Design/Modélisation, des Réseaux informatiques seront évaluées.

► Les équipes présenteront leur solution devant un jury. [**En discussion pour l'instant** : Un élève ingénieur de l'ESIROI ou un étudiant de l'IUT sera désigné pour accompagner et préparer les équipes sélectionnées]

ARTICLE 5 : PRIX SPECIAL DU JURY

Un prix spécial sera décerné « HORS CONCOURS ». Ce prix récompensera un projet mené en classe de Technologie. Un seul projet sera présenté par lycée et collèges de secteurs : les professeurs référents de collège et lycée se concerteront pour sélectionner leur projet. Le projet sélectionné n'est pas obligatoirement celui d'une équipe finaliste. Le jour de la finale une des personnes de l'équipe présentera le projet sélectionné : la maquette et/ou le prototype devra être fonctionnel. L'inscription pour ce prix est libre.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION ET ORGANISATION GENERALE

Le concours se déroulera sur l'ensemble de l'année scolaire :

➤ Etape 1 : Présentation et lancement des inscriptions de la phase de sélection des collégiens

En début d'année scolaire (**septembre**) :

- Le règlement est envoyé à l'ensemble des collèges et lycées de l'île. Une vidéo de présentation sera jointe au règlement.
- Tous les collèges souhaitant s'inscrire seront invités à remplir un formulaire en ligne.
- Le professeur de collège peut sélectionner autant d'équipes qu'il le souhaite. La contrainte sera alors matérielle : il faudra prévoir un ordinateur et un espace de travail pour une équipe.

➤ Etape 2 : Phase de Sélection

- Cette phase se déroule dans les collèges. Il permettra de sélectionner deux équipes par collège. Ils devront répondre à un questionnaire en ligne chronométré. L'épreuve durera environ 45 mn. Les 2 équipes ayant obtenu le maximum de points seront qualifiées. Le questionnaire sera accessible pendant une semaine.
- Les professeurs référents de lycée et collège seront identifiés à la fin de cette étape. Ils devront alors planifier et définir leurs actions futures.

➤ Etape 3 : Phase Qualificative

- Les professeurs référents (collège et lycée) prépareront cette phase ensemble. Le lycée devra accueillir les collèges du secteur (2 équipes par collège). A la fin, les 2 meilleures équipes seront sélectionnées.
- La liste des professeurs référents de lycée sera transmise prochainement.

Pour information : 18 lycées offrent STI2D et sont susceptibles de participer au concours. Ce qui fait 36 (2*18) équipes de collège potentiellement sélectionnables pour la phase finale, auxquelles peuvent s'ajouter des équipes liées à des lycées n'offrant pas STI2D.

➤ Etape 4 : Finale académique

La finale et la valorisation se feront le jour même. Elèves, parents, enseignants, collèges et lycées seront récompensés.

ARTICLE 7 : CALENDRIER RECAPITULATIF

Septembre 2022	<ul style="list-style-type: none">● Lancement des inscriptions
Début octobre 2022	<ul style="list-style-type: none">● Date limite des inscriptions
Fin octobre- Début Novembre	<ul style="list-style-type: none">● Phase de sélection en distanciel (questionnaire en ligne)
Début Décembre	<ul style="list-style-type: none">● Phase qualificative en présentiel dans le lycée de secteur
Mi- décembre	<ul style="list-style-type: none">● Annonce officielle des finalistes.
Fin Janvier-Avril	<ul style="list-style-type: none">● Préparation dans les établissements de la phase finale. (Organisation et stratégie propre à l'établissement)
Mi-avril	<ul style="list-style-type: none">● Finale académique● <u>Annonce des résultats et valorisation.</u>

ARTICLE 8 : CONSIGNES

Pour la phase de sélection, les équipes devront répondre au questionnaire sans aucune aide extérieure. Une organisation spécifique sera proposée pour assurer l'équité entre les équipes.

Pour la phase qualificative et finale, les équipes devront rester durant toute la durée de l'épreuve.
Sont interdits : les manuels scolaires, toute connexion Internet, les téléphones portables, les clés USB.

IMPORTANT : Les collèges doivent prévoir deux déplacements (celui de la phase qualificative et finale). Nous comptons sur votre engagement pour être présent lors de ces évènements.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY ET CRITERES D'EVALUATION

Les jurys seront composés de professeurs de Sciences et Technologies Industrielles, des parents d'élèves, des membres du Comité de Pilotage, des partenaires.

Pour chaque épreuve, une ou plusieurs compétences du programme seront ciblées et les critères d'évaluation seront définis selon un niveau de maîtrise. La **maîtrise du Socle Commun, de Connaissances, de Compétences et de Culture** est une priorité.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

- La sélection établie par le jury (phase de qualification, finale académique) est **sans appel**.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

ARTICLE 11 : ADAPTATION AU CONTEXTE SANITAIRE

- Chaque phase devra être effectuée dans la stricte application du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là, avec le respect des gestes barrières.
- Dans le cas où un élève serait dans l'incapacité de participer à l'une des phases, les professeurs référents auront la possibilité d'effectuer un remplacement tant que la mixité de l'équipe est conservée.

ARTICLE 12 : DROITS A L'IMAGE

Les élèves, enseignants et parents inscrits au concours devront signer le document « droit à l'image ». Les photos et vidéos seront diffusées sur différents médias : Site disciplinaire, site académique, TV.

Modèles d'autorisation à télécharger : <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

ARTICLE 13 : REFERENTS CONCOURS

Inspecteur Référent concours : **Mr LAN-SUN-LUK Thierry**, IA-IPR SII

Pour des informations complémentaires, les enseignants pourront contacter :

- **M. CAZANOVE François**, DDFPT au lycée de Bras Panon, Francois.Cazanove@ac-reunion.fr
- **M. MARGEOT Jean-Loïc**, DDFPT au lycée de Bois d'OLIVE, Jean-Loic.Margeot@ac-reunion.fr
- **M. THEVENIN Willy**, CMA et Professeur de Technologie au collège Lacaussade de Salazie, Willy.Thevenin@ac-reunion.fr
- **M. TURPIN Jimmy**, Professeur de Technologie au collège Lucet Langenier de Ste-Suzanne, Jimmy.Turpin@ac-reunion.fr